



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 15 février 2022

Présidence : Laurent BALSIGER, Président

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le préavis de la Municipalité N° 9/2022 du 03 janvier 2022 ;
- Entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de à CHF 65'000.- TTC (soixante-cinq mille francs) pour l'acquisition d'un véhicule pour la Voirie ;**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit de à CHF 50'000.- TTC (cinquante mille francs) pour l'acquisition d'un véhicule et agrégats pour la Conciergerie ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à prélever les sommes nécessaires sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;**
4. **d'autoriser la Municipalité à porter ces dépenses à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Epalinges, le 15 février 2022.

Le Président :

Laurent BALSIGER



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA